Projet de SDAGE 2022 - 2027 District de la Guyane

Synthse







1. Résumé du projet de SDAGE 2022-2027

Le projet de SDAGE s'articule autour de 5 orientations fondamentales, qui recoupent les grands enjeux de la gestion intgre de la ressource en eau en Guyane :

OF 1: Pr\[equiver et restaurer les milieux aquatiques et humides guyanais et mieux conna\[existre la biodiversit\(existre exceptionnelle qu'ils accueillent\)

L'exceptionnelle richesse des Cosystines guyanais, et en particulier des Cosystines humides et aquatiques, exige des politiques de pr\(\text{Europe} \) exige de pr\(\

L'état des lieux du SDAGE fait état de pressions sur la ressource qui se multiplient et d'une tendance \square la d\(\tilde{g}\) radation des masses d'eau. L'objectif au sein de cette orientation fondamentale est d'enrayer ce processus qui peut s'avérer irréversible pour certains compartiments biologiques et esp\(\tilde{e}\)es end\(\tilde{f}\)hiques.

Les dispositions daines au sein de cette orientation fondam entale visent donc □:

- ▶ Pr\u00ederver les espaces remarquables et leur biodiversit\u00ed associ\u00ede, en s'assurant de la nond\u00edgradation des masses d'eau, en particulier les masses d'eau en tr\u00e0s bon \u00e9tat et les r\u00edervoirs biologiques;

OF 2 : Pr\server le littoral guyanais, les eaux estuariennes et les eaux ctifes tout en rduisant l'exposition a ux risques naturels

C'est sur la façade littorale guyanaise que se concentre la grande majorité de la population et donc les agglomérations, les surfaces imperméabilisées, les activités économiques, ...

Cette concentration urbaine sur la bande littorale ne doit pas occulter les enjeux essentiels que sont la pr\(\textit{\textit{E}}\)ervation des espaces naturels littoraux, pr\(\textit{\textit{E}}\)entant une grande valeur patrimoniale (marais de Kaw, plages à tortue, mangrove, ...); et la réduction de l'exposition au risque des populations littorales (inondation et submersion), qui suppose une sauvegarde des espaces naturels cfiers.

La conciliation entre dueloppement territorial et pr\(\mathbb{E}\)ervation des espaces naturels est donc imp\(\mathbb{E}\)ative sur la bande littorale, pour la protection tant des milieux que de la population.

Au sein de cette orientation fondamentale sont delines les ambitions suivantes

- Mieux conna@re les masses d'eau littorales et leurs dynamique et activités ;
- № Préserver la bande littorale pour limiter l'exposition aux risques et prot\u00e4er les milieux sensibles ;
- Mieux connadre et preerver les ressources halieutiques.

OF 3: Lutter contre les pollutions et la dgradation hydromorphologique des masses d'eau et restaurer les masses d'eau dgrades

Les transferts polluants vers les criques et fleuves menacent le bon état de certaines masses d'eau, principalement sur la bande littorale (assainissement, artisanat, ...) mais également dans les terres sur des secteurs d'activité agricole, forestière ou touristique.

Afin de limiter les pollutions, le SDAGE requiert au travers cette seconde orientation fondamentale:

- La prEervation et la rabilitation de la morphologie et les fonctionnalita des cours d'eau notamment en encadrant l'activité minière ;
- La mise en conformité des systèmes d'assainissement collectifs et individuels afin d'éliminer les rejets directs vers les milieux;
- Une limitation des pollutions diffuses li
 aux pratiques agricoles, foresti
 es et aquacoles ;
- Une limitation de la pollution des eaux par les substances dangereuses et prioritaires ;
- Moreover Market Market

OF 4: Amborer la gestion de la ressource en eau pour limiter l'exposition des populations aux risques sanitaires et aux impacts du changement climatique

Si l'eau est présente partout et en quantité sur le territoire Guyanais, l'accès à l'eau potable est pourtant inégal, en particulier dans les zones d'habitat spontané. Des mesures doivent donc être prises pour réduire l'exposition aux risques sanitaires de la population n'ayant pas accès aux équipements d'eau potable et d'assainissement.

Il faut galement anticiper da prient les impacts des volutions de mographiques et climatiques sur la bande littorale, pouvant conduire des zones de tension de la ressource, notamment fonction de la remonte du biseau sal

Les dispositions de cette orientations fondamentales visent □:

- Am

 brer les connaissances sur la ressource en eau ;
- Renforcer les outils de planification et améliorer la gestion de l'eau potable ;
- » PrEerver et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable ;
- Sensibiliser les populations à la préservation et à la gestion de l'eau ;
- Reconquer et prote durablement la qualite eaux pour la baignade.

OF 5 : Construire une gestion de l'eau par bassin versant et sensibiliser aux enjeux de l'eau

La mise en œuvre ambitieuse d'une stratégie intégrée de gestion de l'eau et des milieux, telle que déclinée dans le SDAGE, est subordonnée à un effort de structuration de la gouvernance de l'eau sur le territoire guyanais, qu'il s'agisse du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) ou

du grand cycle (exercice de la comptence GEMAPI, délinaison de SAGE). Dans le mêne objectif, la coopfation transfrontalife, pour la gestion des fleuv es Oyapock et Maroni, est 🛘 renforcer.

Aussi, une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les politiques sectorielles et notamment en matière d'aménagement du territoire est nécessaire : adaptation aux risques, intégration de l'eau dans la ville, préservation des espaces naturels, gestion patrimoniale des ressources, ...

L'orientation est structurée comme telle :

- Favoriser la gestion patrimoniale et coutumile des ressources naturelles ;
- Mieux prendre en compte les ressources en eau dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire ;
- Renforcer les politiques publiques et favoriser la synergie entre les acteurs ;
- Renforcer la cooptation transfrontalite pour une meilleure gestion des fleuves frontaliers.



Mais aussi:

Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesure (PdM). Le programme de mesures identifie les mesures nécessaires à mettre en œuvre sur la période du cycle de 6 ans prévu par la DCE pour atteindre les objectifs environnementaux et les Ehances dfinis par le SDAGE. Elles sont au nombre de 140 et sont regroupes par thantiques.

Les mesures du PdM n'ont pas de portée juridique contrairement aux dispositions du SDAGE qui elles sont juridiquement opposables.

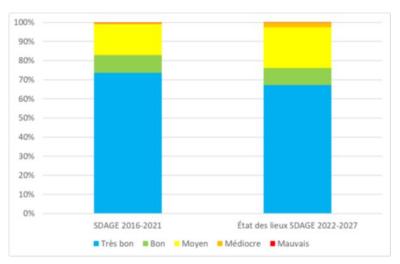
Le projet de SDAGE fait également l'objet d'une <u>Val uation environnementale</u> et comporte <u>7</u> documents d'accompagnement (sur l'information du public, le réseau de surveillance des eaux, un reum du PdM, un reum des methodes, ...).

2. Pourquoi un renforcement de l'ambition du SDAGE sur ce cycle ?

Des masses d'eau qui se dégradent

L'exercice d'état des lieux préalable au SDAGE 2022-2027 marque une tendance marque \square la dégradation de l'état des masses d'eau. Ainsi par rapport à l'état des lieux précédents, la part de masses d'eau cours d'eau en tra bon tat cologique chute de 73,6% \square 67,3%.

Pour rappel, l'objectif initial de la DCE était l'atteinte du bon état sur la totalité des masses d'eau à horizon 2015, avec reports de dais possibles en 2021 et 2027. <u>Il s'agit donc ici du dernier cycle de la DCE permettant d'atteindre ces objectifs, d'où la nécessité d'appuyer l'ambition du SDAGE alors que la tendance constatée n'est pas la bonne.</u>



Evolution de l'Eat Cologique des masses d'eau cours d'eau

Aussi, un peu plus d'un cinquième de masses d'eau cours d'eau (21% soit 178) présentent un risque de non-atteinte des objectifs environnementaux Eblogique \square 2027 .

Le SDAGE 2022-2027 traite par ailleurs d'enjeux qui avaient été peu abordés lors des cycles prœlents, en particulier la preervation du littoral guyanais (OF spefique dans ce SDAGE) et la préservation et réhabilitation / restauration des cours d'eau et milieux aquatiques.

Un impEatif de non -dégradation des masses d'eau 🛘 respecter

Pour respecter la r\u00edlementation europ\u00ednne et nationale, l es dispositions du SDAGE doivent permettre la pr\u00edservation de l'\u00edtat des masses d'eau en bon et tr\u00e0s bon \u00edtat, et impulser une am\u00edliorer de l'\u00edtat des masses d'eau d\u00edgrad\u00edes.

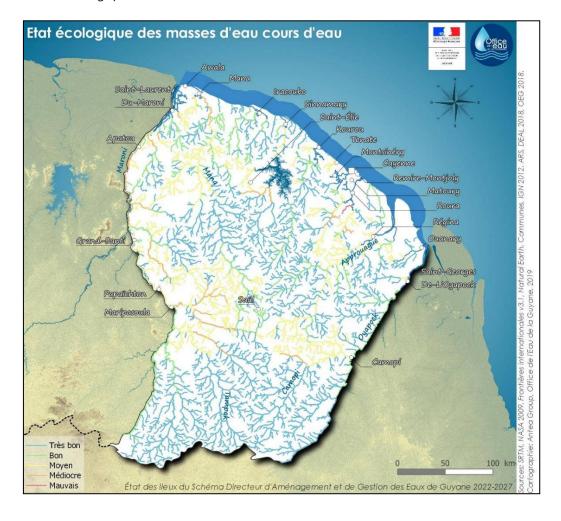
Le SDAGE requiert ainsi un encadrement plus ferme de certains usages et activits identifies comme impactantes (assainissement, exploitation agricole et forestife, activits uriffe ligale, ...) et un renforcement des opérations de lutte contre le fléau de l'orpaillage illégal – les leviers mobilisables au travers le SDAGE sont nanmoins limits sur ce volet.

La ministre de la transition Eologique et solidaire a ainsi presentans un courrie r de juillet 2020 qu'une

attention particuli soit port au point suivant

□ Limiter les impacts de l'exploitation aurifère légale et illégale, interne ou externe à la Guyane, qui est la principale pression déclassant les masses d'eau. Tout en tenant compte de ce contexte particulier, il s'agira de veiller au principe de non-dégradation de l'état des eaux tout en conciliant du mieux possible les activités légales avec la préservation de l'environnement, pour lesquelles le SDAGE devra donc prévoir des dispositions appropries dans le strict respect de la DCE [...]. □

Carte de l'état écologique des cours d'eau :



3. Quel calendrier?

Les documents pr\(\frac{1}{2}\)entre lors de ce CEB constituent un <u>projet de SDAGE 2022-2027.</u>

Une longue p\(\frac{1}{2}\)iode de consultation (des structures publiques et des citoyens) va se d\(\frac{1}{2}\)bullet durant l'ann\(\text{é} e 2021 \) afin de s'assurer de la mani\(\text{ère} e \) concertation autour du projet.

Les documents finaux ne seront valid\(\text{és} par le CEB \) puis approuv\(\text{és} par \) arr\(\text{êt} \)e pr\(\text{fectoral qu'en 2022.}

A noter qu'en raison de la situation sanitaire d'une part, et du décalage du CEB de validation en 2022 d'autre part, le calendrier d'élaboration du SDAGE a gliss de plusieurs mois, ce qui explique la date d'approbation finale fixée en aout 2022 au lieu de janvier 2022 comme pr u initialement.

Ci-dessous le calendrier d'élaboration et de validation à jour :

